

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1624

présenté par
M. Tardy-----
à l'amendement n° 226 de M. Muselier

à l'ARTICLE 15 SEXIES

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« pendant la durée du chantier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de préciser que la pose d'une bâche publicitaire est liée à l'existence d'un chantier. Cela évitera ainsi, comme cela s'est déjà vu, la pose d'échafaudages uniquement destinés à accueillir une bâche publicitaire.